LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA PROVINCE.

DISCOURS

DE

L'HON. M. SHEHYN

En réponse au discours sur le budget présenté par l'honorable Premier-Ministre, à la séance du 26 Nov. 1895.

MONSIEUR L'ORATEUR,

J'ai écouté bien attentivement l'exposé financier que nous faisait l'Honorable Premier à la séance d'hier.

Je crois que cet Honorable Monsieur se donne de rudes coups d'encensoir au sujet de sa merveilleuse administration, au point qu'il a fini par se persuader qu'il était l'être providentiel destiné à régénérer l'état financier de la Province.

Cet amour propre du Trésorier est bien naturel, mais, avec son ardente imagination, il ne faut pas s'étonner s'il est entraîné à présenter tout ce qui touche à son administration des finances sous le jour le plus favorable, au point de laisser parfois dans l'ombre ce qui devrait être mis en évidence, et faire paraître sous le plus beau jour, ce qui lui est favorable. Avec le talent de la parole qui le distingue, et avec sa vive imagination, il est porté quelque fois aussi à déprécier outre mesures les œuvres de ses adversaires.

Il ne faut donc pas s'attendre à ce que je lui serve de thuriféraire, car l'encens qu'il se prodigue doit lui suffire.

Avant de faire un examen de son rapport budjétaire, il est nécessaire de rappeler à la Chambre, aussi sommairement que possible, l'origine de notre dette, son étendue et pour quelle fin elle a été contractée, car l'Honorable Premier, entrainé par l'enthousiasme qui l'anime, semble parfois oublier ce point important et est trop bien disposé à mettre sur les épaules des autres une responsabilité dont il devrait porter sa juste part.

DETTE PUBLIQUE, SON ORIGINE, SON ETENDUE.

Au 30 juin 1894, la dette totale de la Province, suivant l'état officiel du département du Trésor était de.....$32,473,392.82

Sur cette dette totale, il a été payé de 1874 à 1895 pour subventions aux chemins de fer une somme de		$10,247,216 10
Coût du chemin de fer du Nord	$13,947,341 05	
Reçu en remboursement sur le compte de la construction et pour matériaux vendus..	437,088 96	
		13,510,252 09
Total.....		$23,757,468 19
Ajoutez à cette somme la balance des subsides accordés, non encore payés, au 30 juin 1895, et qui forme partie de la dette totale : Voir actif et passif du discours sur le budjet le 26 novembre 1895.....		1,052,926 25
On arrive à une somme de .. affectée aux chemins de fer.		$24,810,394 44

Etablissons maintenant quelle est la part de responsabilité de nos adversaires, relativement à cette même politique de chemins de fer.

Le montant attribuable à leur politique s'élève à....	$19,279,962 57
Si l'on ajoute à cette somme c les subsides	

HJ2056
Q8
S37

de 1888 votés unanimement, soit.....	$ 3,126,632 00	
Les subventions de 1890, votées par la Chambre par une grande majorité.....	4,400,320 00	
	7,526,952 00	
Moins subventions périmées.....	1,996,520 13	
		5,530,431 87
		$24,810,394 44

montant attribuable à la politique de chemin de fer sur une dette totale de $32,473,392.82 au 30 juin 1894, laissant une balance de $7,662,998.38.

Ce tableau démontre que la majeure partie de notre dette a été contractée pour favoriser la construction de chemins de fer. La balance est de peu d'importance et nous aurait causé aucun inconvénient au point de vue financier, car nos ressources auraient suffi amplement pour rencontrer les services des intérêts sur le montant dépensé pour les travaux publics de 1875 à 1892, mais il n'en est pas ainsi, quant à la politique des chemins de fer, car elle a eu pour effet de créer en peu d'années une dette de $25,000,000.

Pour rencontrer les sommes payées pendant la construction du chemin de fer du Nord et les subventions accordées, il a fallu avoir recours à des emprunts considérables, et il est constament arrivé que nos ressources annuelles n'aient pas été suffisantes pour couvrir les intérêts sur une dette créée pour subvenir à ces engagements.

Aussi depuis 1875 les déficits se sont répétés. Cette politique est donc la cause principale de nos difficultés financières et de l'accumulation d'une dette de $25,000,000 pour cette fin représentant un service d'intérêt d'un million.

Il est vrai que la Province a fait de grands srcrifices pour cette politique, mais il faut admettre qu'elle était indispensable, car, sans l'aide du gouvernement fédéral et provincial, je ne crois pas que les compagnies eussent trouvé le capital requis pour mener à bonne fin d'aussi vastes entreprises.

Or, sans un système de voies ferrées que serait devenue notre province ? elle aurait été dans un isolement complet comparée aux autres provinces ; les avantages qui devaient en résulter eurent été retardés indéfiniment.

Tout en étant favorable à cette politique, je ne suis pas cependant disposé à ce que nos adversaires et le gouvernement actuel se déchargent sur les épaules du gouvernement Mercier d'une responsabilité dont ils doivent assumer la plus large part, comme je me propose de l'indiquer dans les lignes suivantes.

Ainsi sur un total de $24,810,394.44 ils sont seuls responsables pour $19,279,962.57. Sous le régime Mercier, en déduisant les subventions périmées, il a été accordé une somme de $5,500,431.87 de nouvelles subventions, dont environ $2,250,000.00 ont été votées à l'unanimité par la Chambre. Nous restons vraiment responsables, pour une somme de $3,250,000, chifires ronds, votée par la Chambre par une grande majorité. Or, je suis convaincu que personne le moindrement au fait de la question, ne saurait nous accuser d'avoir ruiné la Province en accordant une somme dont l'emploi devait être d'une grande utilité et que la politique antérieure avait rendu nécessaire. Je crois inutile de soumettre de nouveau des arguments et des chiffres dont je me suis déjà servi dans d'autres occasions, pour prouver la vérité de mes assertions.

Nos adversaires voulant tenir dans l'ombre leur politique antérieure, ont intérêt à faire croire au public que nous sommes respon-

sables pour le total de la dette et ne se gênent pas de nous faire porter une responsabilité dont la majeure partie doit leur être attribuée.

Au lieu d'avouer franchement et loyalement pour quelle fin notre dette a été contractée, ils nous accusent au contraire comme si nous étions responsables pour la totalité de ces obligations.

Il ne faut pas oublier, non plus, que cette politique nous était imposée, car il fallait de toute nécessité venir en aide à des compagnies que le gouvernement avait fait naître par ses subventions, et dont les voies seraient restées infructueuses pour la Province si elles n'eussent pas été achevées faute de légers secours. Il fallait donc que notre système de voies ferrées fut complété afin que les sacrifices que la Province s'était imposée ne restassent pas improductifs.

Ainsi, M. l'Orateur, je crois avoir démontré clairement toute la responsabilité qui se rattache à notre administration au sujet de cette politique dont le montant forme plus des trois quarts de nos obligations, et que sur la dette contractée pour cette fin on peut, tout au plus, mettre sur notre compte une somme de trois ou quatre millions.

Je suis certain qu'en présence de ce fait, la chambre et le pays comprendront facilement que ce n'est pas, suivant les prétentions de nos adversaires, le montant des subventions accordées par le gouvernement Mercier qui aient pu bouleverser notre état financier.

Sur une dette totale de $32,473,-392.82, au 30 juin 1894, il y a donc $24,810,394.44 affectés à la politique des chemins de fer, laissant une balance de $7,662,998.38 qu'il s'agit d'expliquer.

A part de cette politique, le gouvernement conservateur s'était lancé dans de grandes entreprises, telles que le Palais législatif, la Cour de Justice à Québec, et avait promis des amélirations au Palais de Justice à Montréal. Ces travaux étaient en voie de construction lorsque le gouvernement Mercier est arrivé au pouvoir, travaux qui ont été continués, parachevés et payés sous le régime de ce dernier. Il est inutile de dire que le coût de ces travaux a contribué à grever notre budget. Nos adversaires se sont servis du fait de ces déboursés pour nous accuser d'extravagances dont ils étaient responsables, n'ayant pas même la loyauté de faire une telle admission, bien qu'ils sussent que ces mêmes dépenses étaient en vertu de contrats préexistants, et que ces obligations nous ayant été imposées, il fallait de toute nécessité les remplir.

L'hôtel du parlement, le coût de cet édifice est de $987,250.43 ; la Cour de Justice de Québec, $955,-249.18. Le total pour ces deux édifices est donc de $1,942,849.40.

Les dépenses spéciales de 1888 à 1891, suivant état No. 1, préparé par le département du Trésor, et annexé au discours sur le bubjet du 20 mai 1892, est de..... $2,484,141.53.

Dépenses spéciales dont nous sommes responsables et payées en 1892.....	551,041,88
Total des dépenses spéciales.....	$3,035,183.41
Ces deux sommes réunies forment un total de	$4,978,032,81
Mais de ce montant il faut déduire 1,012,-763.82 dont la somme se trouve déjà comprise dans le coût des deux bâtises. La balance estde.....	$3,965,268.99

Tel est le montant dépensé sur travaux publics de 1875 à 1892.

Ainsi sur cette balance de $7,-662,998.38, il y a $3,965,268.99 qui sont pour des travaux publics dont une large part doit être mise sur le compte de nos adversaires, et les déficits de 1875 à 1891, entre les recettes et les dépenses ordinaires qui s'élèvent à $3,830,131.27 dont $3,-301,558.57 attribuables à nos prédécesseurs et $528,572.70 à celui du gouvernemen Mercier.

Par les chiffres que je viens de soumettre, l'on voit que nos adversaires et le gouvernement du jour n'agissent pas avec loyauté en s'obstinant à représenter faussement à la Chambre et aux électeurs notre vraie responsabilité à l'égard de cette partie de la dette publique. Ainsi qu'il appert par les chiffres que j'ai soumis, ils sont eux-mêmes responsables pour plus de la moitié du total des dépenses encourues par les déficits et les travaux publics. Il ressort de ces états que nos adversaires sont réellement responsables pour plus des trois quarts de la totalité de la dette publique. Ce sont ces mêmes hommes, cependant, qui nous taxent d'extravagance et d'imprévoyance.

Dans l'opposition et sur les tribunes populaires, ils se sont servis de chiffres erronés et des états exagérés avec le dessein bien arrêté de nuire à des adversaires, faire oublier leur politique néfaste, et se faire passer pour des hommes immaculés. Ces honorables messieurs, emportés par le zèle de nouveaux convertis, se croient justifiables de mettre le fardeau de la dette sur nos épaules, prétendant ne plus se rappeler l'extravagance de leur politique passée et oubliant dans toutes les occasions d'assumer leur part de responsabilité.

On déclarait non seulement à la Chambre, mais même dans les assemblées publiques, que nous avions accumulé une dette flottante pendant notre régime d'au-delà de douze millions, mais ils n'avaient ni la franchise ni la loyauté d'admettre que sur les douze millions il y avait pour plus d'un tiers dont ils auraient dû reconnaître la paternité.

La persistance avec laquelle ils continuent à nous accuser injustement sur notre gestion des affaires publiques, quoique ces assertions aient été maintes fois contredites dans cette Chambre, m'a déterminé de bien définir de nouveau l'origine, l'étendue de notre dette publique et les fins pour lesquelles elle a été contractée, tout en établissant aussi clairement que possible la vraie responsabilité de chacun.

Il ne me reste plus maintenant qu'à passer en revue le rapport budjétaire que vient de nous soumettre l'honorable premier ministre.

En étudiant la politique financière du gouvernement, il est nécessaire de se bien rendre compte de son programme et de ses promesses.

Il faut se rappeler que le gouvernement actuel s'engageait de ne plus avoir recours aux emprunts, soit temporaires ou permanents. Il est donc important de vérifier ces faits, car il ne faut pas oublier que le gouvernement a obtenu la confiance des électeurs en faisant miroiter à leurs yeux tout un programme d'une nature des plus attrayantes, au moyen duquel ils se faisaient fort de régénérer la situation.

Il ne s'agit pas dans le moment de faire le procès du gouvernement Mercier, mais d'examiner sérieusement si le gouvernement a bien rempli la tâche qu'il s'était imposée.

Par son programme, il s'engageait d'établir l'équilibre dans les finances en faisant cesser les déficits, en réduisant les dépenses contrôlables et en diminuant la dette publique.

Toutes ces importantes réformes devaient s'opérer par un système

d'économies et de retranchements, sans avoir recours à de nouvelles taxes : les ressources ordinaires de la Province devant suffire pour mener à bonne fin sa merveilleuse politique.

AUGMENTATION DE LA DEPENSES

TABLEAU A

Etat des dépenses ordinaires

Pour 1893 dépenses ordinaires	$3,952,258.75
Pour 1894 dépenses ordinaires	3,876,990,83
Pour 1895 dépenses ordinaires	4,043,228.43
Pour 1896 Estimation revisée, telle que produite dans le discours du Trésorier, le 26 novembre à la page 13...$ 4,013,008.58	
Il faut ajouter mandats spéciaux d'ici à la fin de l'année, soit...$ 50,000.00	
Frais de perception sur les taxes, etc...$ 50,000.00	
Total des dépenses ordinaires	4,113,008.58

1897. Dépenses ordinaires suivant estimation budjétaire p.16..$3,946,834.99	
A ajouter mandats spéciaux et estimés supplémentaires environ..$ 150,000.00	
Frais de perception sur taxes licences, etc...$ 50.000.00	
Total des dépenses ordinaires	$4,146,834.99

Il est facile de constater par l'état ci-dessus la marche ascendante des dépenses ordinaires, sous le régime actuel. Nos adversaires qui accusaient le régime Mercier de ce que la dépense était extravagante et ruineuse, excède, cependant, de beaucoup la moyenne du chiffre contre lequel ils protestaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

TABLEAU B

Tableau comparatif des dépenses ordinaires du régime actuel et celui du régime Mercier.

1893 Dépenses ordinaires, régime actuel.....$	3,952,258.75
1894 do do	3,876,990.83
1895 do do	4,043,228.43
1896 Estimation revisée.....$4,013,008.00	
Ajouter mandats spéciaux probables d'ici à la fin de l'année $50,000.00	
Frais de perception... ..... $50,000.00	
	4,113,008.58
	$15,985,486.59
Total des dépenses ordinaires de 1893 à 1894.....$15,985,486.59	
Moyenne par année$	3,996,371.65

Régime Mercier.

1888 Dépenses ordinaires.....$	3,365,032.36
1889 do do	3,543,618.64
1890 do do	3,881,672.95
1891 do do	4,095,520.45
	$14,885,844.40
Le montant total des dépenses ordinaires sous le régime Mercier de 1888 à 1891 est de..... $14.885,844.40	
Moyenne par année.$	3,721,461.10
Le total des dépenses ordinaires, régime actuel.....$15,985,486.60	

Le total des dépenses ordinaires, régime Mercier..... 14,885,844.40

Différence en plus sous le régime actuel..... ..... 1,099,642.20

Ainsi ce gouvernement qui se vante avec tant de complaisance de sa bonne administration financière et qui prétend pratiquer la plus stricte économie dans l'emploi des deniers publics, a, néanmoins, porté le chiffre de la dépense ordinaire à $274,910.55 annuellement, ou à un total de $1,099,642.-20 en quatre ans en plus que sous le régime Mercier, tout en continuant à prôner hautement que le règne de ce dernier était ruineux et extravagant. Pourtant ce sont ces mêmes hommes, qui, dans l'opposition, se vantaient de pouvoir administrer les affaires avec un chiffre bien moins considérable. Ils prétendaient dans le temps que $3,000,000.00 par année leur suffiraient s'ils étaient au pouvoir.

On peut, aujourd'hui, juger par les faits, combien étaient erronées leurs déclamations publiques, et peu fondées les accusations d'extravagances qu'ils lançaient avec tant d'assurance contre leurs adversaires.

TABLEAU C

Etat des recettes ordinaires sous le régime actuel, sans compter les nouvelles taxes, et celui du gouvernement précédent.

Pour 1893.....	$ 3,891,062	73
1894.....	3,740,322	45
1895.....	3,734,289	39
1896.....	3,765,499	42
	$15,131,173	99

Gouvernement précédent.

Pour 1888.....	$ 3,738,228	39
1889.....	3,625,115	28
1890.....	3,536,783	79
1891.....	3,457,144	32
	$14,357,271	70

Différence en plus sous le régime actuel $773,902.29.

Ainsi le gouvernement a perçu de 1893 à 1896, en dehors du produit annuel de la nouvelle taxe, une somme de $15,131,173.99 comparée au régime Mercier sous lequel le total de la recette de 1888 à 1891 était de $14,357,271 faisant une différence en plus de $773,912.29.

Avec ces ressources additionnelles, il n'a pu néanmoins équilibrer son budget ordinaire, sans avoir recours à une somme de $854,312.11 prise sur le produit des nouvelles taxes.

L'infériorité de nos recettes s'explique facilement par le fait que pendant 1890 et 1891 le commerce de bois subissait une dépression considérable, ce qui a affecté nos ressources provenant des Terres de la Couronne de plusieurs centaines de mille piastres par année. En outre, les lois de licences qui venaient d'être modifiées n'avaient pas encore porté leurs fruits. Ce sont ces deux sources de revenu principalement qui ont contribué à grossir les recettes sous le gouvernement actuel.

En limitant le montant de la dépense ordinaire au chiffre de $14,885,844.40 qui était celui du régime Mercier, il aurait eu amplement de ces $15,131,173.99 de recettes pour couvrir cette dépense et montrer un surplus de $245,-339.59, au lieu d'un déficit de $854,312.11, qui est la différence entre les recettes et les dépenses ordinaires.

S'il avait seulement administré les finances de la Province avec la prudence et la sagesse nécessaires, les ressources normales auraient suffi pour équilibrer le budjet, sans avoir recours à des taxes annuelles de $500,000.00. Ce sont là ces grands hommes qui se vantent avec tant d'arrogance et de présomption de leur habileté financière.

LES DÉFICITS

Tableau indiquant le déficit entre les recettes et les dépenses ordinaires sous le gouvernement du jour et sous leurs prédécesseurs.

Total des dépenses ordinaires depuis 1893 à 1896, est de	$15,985,486.60
Total des recettes pour la même période, sans compter les nouvelles taxes.	15,131,173.99
Déficit.....	$ 854,312.61
Total des dépenses ordinaires.	
Régime Mercier de 1888 à 1891.....	14,885,844.40
Recettes, régime Mercier de 1888 à 1891.	14,357,271.70
Déficit.....	$ 528,572.70

On voit par ce tableau que si nous avions eu les mêmes recettes, à l'exclusion des nouvelles taxes, elles eussent suffi pour couvrir nos déficits de $528,572.70 de 1888 à 1891 et laisser un surplus d'au delà de $200,000.00, tandis que nos adversaires dont les déficits sont de $854,312.61 n'ont pu les combler qu'en ayant recours à une taxe spéciale.

Je crois avoir démontré assez clairement que le gouvernement, lorsqu'il parle de sa politique d'économie, n'est pas sérieux. Les chiffres que je viens de présenter sont officiels, car ils sont puisés dans les documents publics et dans les états mêmes que nous fournit le Trésorier dans ses discours sur le Budjet.

Faute d'économies et de retranchement, le gouvernement n'a pu équilibrer son Budjet des dépenses ordinaires, même avec un surplus de recettes, comparé au Gouvernement précédent, sans avoir recours au produit des nouvelles taxes pour une somme de $854,312.61.

LES DÉFICITS

TABLEAU D

Etat démontrant le total des dépenses, à l'exception des subventions aux chemins de fer pour 1892-93 :

Dépenses		$4,492,106.21
Recettes :		
Revenu ordinaire.....	$3,891,062.73	
Revenu des taxes.....	$493,591.75	
Recettes diverses.....	$82,623.73	
		4,467,278.31
Déficit.....		24,828.00

1893-94.

Dépenses.....		$4,550,629.50
Recettes :		
Revenu ordinaire.....	$3,740,322.45	
Revenu des nouvelles taxes....	$518,406.11	
Recettes diverses.....	$61,698.66	
		4,320,427.22
Déficit.....		230,202.28

1894-95.

Dépenses		$4,506,623.31
Recettes :		
Revenu ordinaire.....	$3,734,287.39	
Revenu des nouvelles taxes...	$487,398.45	
Recettes diverses.....	$122,285.81	
		4,343,971.65
Déficit.....		162,.661.66

Sans le produit de la vente de la propriété Chateau Ramezay, ($100,342.28) qui n'est qu'une recette exceptionnelle, le déficit eut été de $263,003.94.

Ce tableau indique l'augmentation annuelle dans les dépenses, à

l'exclusion des subventions aux chemins de fer. Le déficit eut été bien plus considérable, si le gouvernement eut dépensé en Travaux Publics en 1895 la même somme qu'en 1894 lorsque le chiffre pour cette fin était de $390,955.24 contre $152,499.61 en 1895 différence en moins $238,456.23.

Sans la vente de la propriété Chateau Ramezay le déficit en 1895, au lieu de $162,661.66, eut été de $263,003.94 et, si le gouvernement avait eu la même somme de travaux publics que l'année précédente, le déficit se serait trouvé porté à $501,460.17. On voit par là avec quelle rapidité il augmente la dépense à en juger par le déficit de 1893 de $24,828.00 qui se trouve porté à $230,202.23 en 1894 et, à $263,003.94 en 1895, en laissant de côté le produit de la vente du Chateau Ramezay, qui n'est qu'une recette accidentelle.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement s'était engagé devant les Chambres d'équilibrer ces dépenses avec le produit des nouvelles taxes, et de diminuer la dette flottante, disait-il. Voilà encore une des tâches auxquelles il s'était engagé et qu'il n'a pas accomplie.

TABLEAU E

Année 1893.—Dépenses totales sous le régime actuel.....	$5,342,561.30
Recettes totales, moins les emprunts temporaires	4,441,770.48
Déficit entre les recettes et les dépenses totales.....	900,790.82
Année 1894.—Total des dépenses.....	$5,526,056.19
Total des recettes.....	4,260,533.61
Déficit.....	$1,265,522.58
Année 1895. — Total des dépenses.....	$5,361,153.23
Total des recettes.....	4,343,971.65
Déficit.....	$1,017,181.58
Année 1896. — Total des dépenses, estimation revisée y compris mandats spéciaux	$5,189,730.54
Recettes totales suivant estimation budjétaire.....	4,255,499.42
Déficit.....	$ 934,231.12

L'état pour 1896 n'est qu'approximatif, car il est plus que probable que les recettes produiront moins que le montant indiqué, et que les dépenses excéderont les estimés.

RECAPITULATION

1893 Déficit entre les dépenses totales et les recettes totales..	$ 900,790.82
1894 do do	1,265,522.58
1895 do do	1,017,181.58
1896 do do	934,231.12
	$4,117,726.10

Le total de l'excédant des dépenses ordinaires, extraordinaires et les subventions payées aux compagnies de chemins de fer, sur le total des recettes est de $4,117,-726.10, ainsi que l'indique le tableau ci-dessus.

En maintenant la dépense ordinaire au chiffre de $14,885,844.40 qui est le montant total de la dépense ordinaire de 1888 à 1891, le gouvernement avec les recettes normales des quatre dernières années aurait eu un surplus de $245,339.59. Si, à cettesomme, vous ajoutez le produit des taxes, soit $1,989,396.31, ces deux montants réunis forment un total de $2,234,-735.90.

Un gouvernement intelligent et entendu dans les finances aurait pu utiliser ces $2,234,735.90 pour diminuer d'autant le passif de $4,-117,726.10, et le service d'intérêt eut été libéré d'une somme de $89,389.43 par année, ce qui eut fait une énorme différence pour le budjet. On aurait pu alors dire que le gouvernement avait accompli une tâche qui méritait quelques éloges. Mais malgré la perception de $1,989,396.31 de nouvelles taxes, la dette publique, au lieu d'être diminuée, est augmentée de $1,500,000.00 par leur politique incompétente.

LES TAXES ÉTAIENT-ELLES NÉCESSAIRES?

Le total des recettes ordinaires, à l'exclusion des nouvelles taxes, tel qu'indiqué dans le tableau C, s'élève à la somme de $15.131,-173.99, mais en limitant le total de la dépense ordinaire au chiffre même que celui du gouvernement précédent $14,888,844.40, les honorables ministres d'aujourd'hui qui considéraient cependant, dans le temps, que ce chiffre était ruineux pour la Province, et qui s'engageaient, une fois au pouvoir, d'administrer les affaires avec une somme bienmoins élevée, auraient-eu, en ne dépensant que le même montant que celui du gouvernement Mercier, un surplus de $245,339.59 sur les dépenses. Il est évident que les affaires dirigées avec plus d'économies et de retranchements qu'elles ne l'ont été, on aurait évité de telles impositions.

Les dépenses ordinaires en 1893, étaient de.....$3,952,258.75
Et en 1894 de..... 3,876,990.83

En maintenant annuellement les dépenses au chiffre de 1894, pendant quatre ans, tâche facile pour le gouvernement s'il avait suivi le système qu'il avait promis, le total de la dépense ordinaire eut été de $15,507,963.32; en déduisant de ce montant le produit des recettes perçues de 1893 à 1896 s'élevant à $15,131,173.99 la balance en moins eut été de $376,-789.32, le déficit annuel dans ce cas n'eut été que $94,197.33 par année. Le montant de taxes à imposer aurait été $94,197.33 par année au lieu de $500,000.00.

Il est facile de prouver la certitude de cette assertion en prenant les recettes et les dépenses ordinaires pour 1893 et 1894, sans tenir compte des nouvelle taxes.

En 1893, les dépenses ordinaires étaient de.....$3,952,258.75
En 1893, les recettes ordinaires de..... 3,891,062.73

Déficit en 1893...$ 61,196.02

En 1894, les dépenses ordinaires sont de..$3,876,990.83
En 1894, les recettes ordinaires de..... 3,740,322.45

Déficit en 1894....$ 136,668.38

La moyenne des déficits pour ces deux années est de $98,932.24. Ces calculs prouvent encore péremptoirement qu'on n'avait pas besoin de $500,000.00 de taxes par année.

Voici un autre calcul qui en montre l'inutilité.

La moyenne de nos dépenses ordinaires de 1888 à 1891 a été de $3,721,461.10.

La moyenne des recettes de 1893 à 1896, à l'exclusion des nouvelles taxes, a été de $3,782,795.49, par année; avec le même chiffre de dépenses ordinaires que sous le gouvernement précédent, ils pouvaient, avec les revenus ordinaires de la Province, équilibrer leur budjet et

montrer un surplus de $60,000.00 par année.

En supposant même qu'il fût impossible de réduire davantage les services contrôlables, ce que je ne saurais admettre, à un chiffre moindre que celui atteint pendant ces quatre ans, dans ce cas ce serait donc du coup une preuve qu'ils se trompaient nos adversaires, lorsqu'ils nous accusaient sur le chiffre de notre dépense ordinaire, et que leurs assertions n'étaient pas fondées ou qu'ils agissaient inconsciemment. Le déficit entre leurs recettes et leurs dépenses ordinaires est de $854,312.61, ce qui représente une moyenne par année de $213,578.15. Le gouvernement n'avait donc besoin, dans ce dernier cas, même pour équilibrer son budjet, que de $213,578.15 et non pas $500,000.00.

Tous ces calculs servent à démontrer que le gouvernement n'avait pas besoin de taxes pour établir l'équilibre, s'il eut déployé un peu plus d'intelligence dans ses opérations financières et s'il eut pratiqué plus d'économies dans les dépenses. Ces calculs indiquent en outre, avec toute l'évidence possible, que la situation de l'état financier n'était pas telle qu'on l'avaient représentée et que les accusations contre notre administration étaient erronées et fallacieuses.

D'ailleurs, le fait d'enlever pour l'année prochaine $140,000.00 des taxes imposées sur les affaires et sur certaines personnes, lorsque le budjet des dépenses ordinaires va probablement se solder par un déficit, est bien de nature à prouver que si le gouvernement se croit aujourd'hui en état de se priver d'une telle somme de revenu lorsque le budjet est plus élevé qu'il ne l'était eu 1893, que ces taxes n'auraient jamais dû être imposées. Une autre preuve, c'est que l'ex-trésorier et le trésorier actuel, je crois, ont déclaré à plusieurs reprises que ces taxes n'étaient que temporaires, et qu'elles seraient eulevées dans un temps plus ou moins rapproché.

Voici quel a été l'emploi de ces nouvelles taxes. De 1893 à 1896, il a été perçu la somme de $1,989,-396.31, dont $854,312.60 ont servi à couvrir leurs déficits entre les dépenses et les recettes ordinaires, laissant une balance de $1,135,-083.71 qui a servi tout au plus à couvrir une partie de leur propre dépense, car malgré cette somme additionnelle, l'excédent du passif sur l'actif se trouve augmenté d'environ $1,500,000,00 sur celui de 1893.

Ces taxes n'ont donc servi qu'à faire face aux dépenses encourues par leur propre administration, sinon la dette aurait dû être diminuée au lieu d'être augmentée.

DÉFICIT POUR L'ANNÉE 1897

Dépenses ordinaires

Dépenses ordinaires suivant les estimés du Trésorier.....	$3,946,834.99
Mais dans ces calculs il ne tient aucun compte des estimés supplémentaires et des mandats spéciaux auxquels il devra avoir recours pendant l'année, et dont le montant ne sera pas moins de...	200,000.00
Total des dépenses ordinaires pour 1897.....	$4,146,834.99

RECETTES

Le Trésorier compte sur un total de recettes de.....$4,107,135.57

Mais je crois qu'il a exagéré dans ses calculs le revenu que produiront certains services. Il met $52,-000 comme devant être reçues pour l'eutretien des aliénés. La moyenne

est de $22,000 par année. Il n'est pas probable qu'il reçoive plus de ce chef. Différence en moins..... .....$35,500

Pour les écoles d'industrie et de réforme $17,000. La moyenne provenant de cette source pour les trois dernières années n'est que de $2,000 par année. Différence en moins..... .....$15,000

Il s'attend à recevoir des Terres de la Couronne $950,000. Le revenu pour 1894 et 1895 a été au-dessous de $900,000 par année. Différence en moins.....$50,000

Il ne semble pas avoir prévu pour l'augmentation du service d'intérêt sur les sommes qu'il aura à payer en subventions et représentant $1,500,000 d'ici à la fin de 1897.

Ces sommes payées le service d'intérêt va ajouter un surcroît d'au moins $40,000.

En déduisant ces $136,000.00 de $4,107,135.57, la balance des recettes est de..... $3,971,135.57

Déficit.....$ 175,699.42

Selon toutes les probabilités, les dépenses ordinaires vont excéder les recettes et laisser un déficit assez considérable, comme l'indique l'état ci-dessus.

Dans l'estimation des dépenses, on n'a pas pourvu à des dépenses incidentes qui se renouvellent tous les ans, sous une forme ou sous une autre, et à en juger par les années passées, je suis très modéré sur le chiffre probable du montant de ces dépenses en les mettant à $200,000.

D'un autre côté, je crois que l'hon. Trésorier a exagéré dans certains services les recettes sur lesquelles il compte, et je ne crois pas me tromper en déduisant la somme de $136,000. En faisant cette déduction, je me base, quant aux items sur lesquels portent mes réductions, sur le produit des années précédentes, et je ne vois rien qui justifie le Trésorier de représenter dans ses estimés une telle augmentation.

Ce tableau, quant aux chiffres, s'explique de lui-même et indique que le total des dépenses ordinaires est rendu à un chiffre qui n'a jamais été atteint par ses prédécesseurs.

Le gouvernement qui devait pratiquer tant d'économies et de retranchements est bien loin d'avoir rempli ses promesses. Ces messieurs qui ont si vivement condamné les dépenses du gouvernement Mercier, sous ce chapitre, dépassent aujourd'hui le chiffre contre lequel ils criaient si fort.

Dans l'opposition, ils ne pouvaient trouver de termes assez sévères pour condamner une politique aussi imprudente, d'après leur déclamation, mais au pouvoir, ils se croient justifiables de dépenser largement.

Ils sont généreux avec les deniers publics, pourvu qu'ils en aient la direction. Dans l'opposition, ils ne parlent que d'économies et de retranchements, mais ils oublient vite leurs principes lorsqu'ils sont les dispensateurs des fonds publics.

Quelles conclusions faut-il tirer du budjet de 1897 ?

Il est évident que l'ère des déficits se présente plus menaçante que jamais, et, quoique le Premier-Ministre se soit crû justifiable d'enlever $140,000.00 de nouvelles taxes, il est très certain que le gouvernement est bien moins en état aujourd'hui d'enlever ces taxes qu'il ne l'était en 1893.

Jamais il ne les eut fait disparaître sans les manifestations hostiles d'une importante et nombreuse classe d'électeurs sur laquelle elles pesaient lourdement.

Je puis affirmer que, dans un avenir plus ou moins rapproché, à en juger par la marche ascendante des dépenses, il lui faudra avoir recours à de nouvelles taxes pour couvrir les écarts budjétaires, en outre de celles qui ont été impo-

sées en 1892, et dont le poids se fait lourdement sentir sur les contribuables.

ETAT DES DEPENSES SPECIALES

Dépenses spéciales de 1888 à 1891.....	$2,484,141.53
Suivant l'état No. 1 préparé par l'assistant Trésorier de la Province et faisant partie du discours sur le budjet de 1892 1892, dépenses spéciales.....	551,041.88
Total de 1888 à 1892..	$3,035,183.41
A déduire de ce montant sur le coût du Palais Législatif et de la Cour de Justice à Québec, obligations de nos prédecesseurs.....	$1.012,763.82
	$2,022,419.59
Règlement de la question des biens des Jésuites, voté par la Chambre à l'unanimité.....	400,000.00
Balance pour travaux publics dont nous assumons la responsabilité.....	$1,622,419.59

Les chiffres que représente ce dernier tableau indiquent que les dépenses spéciales de 1888 à 1892 s'élèvent à la somme de $3,035,-183.41 dont $1,012,763.82 pour le compte de nos adversaires, laissant $2,022,419.59 de dépenses faites par le gouvernement Mercier. De ce montant, cependant, il faut tenir compte des $400,000.00 pour le règlement des biens des Jésuites dont les conservateurs sont conjointement responsables avec leurs adversaires, vu qu'ils ont donné leur assentiment au règlement de cette question. Déduction faite de cet item, la somme dépensée pour des travaux publics sous le gouvernement Mercier se réduit à $1,622,419.59.

En parcourant les comptes publics, on peut se rendre facilement compte de l'emploi de cette somme représentant des travaux dont l'utilité et l'importance ne sauraient être contestées.

Voici quels sont les principaux items qui paraissent sous la rubrique des dépenses spéciales:

Ponts en fer $400,000.

Codification des lois $107,999.40.

Dépensé sur le Palais de Justice à Montréal de 1888 à 1892, $413,-742.72.

Achat de semence $50,000.

Ecoles du soir $109,737.45.

Réparation de l'Ecole Normale McGill, Montréal, $67,000.

Chemins de colonisation $50,000.

Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal, $190,000, et réparations aux Cours de Justice et aux prisons de la Province, réparations dont l'étendue et l'importance peuvent se vérifier par les comptes publics, il y a aussi de nombreuses allocations à l'œuvre des écoles, des couvents, des collèges et des institutions de bienfaisance.

On peut, par cette énumération, constater l'utilité et l'importance des travaux qui ont été faits sous le gouvernement Mercier et s'apercevoir que cette dépense a été loin d'être infructueuse pour la Province.

Il est facile de voir, qu'avec une somme relativement minime, mise en regard des œuvres accomplies, notre politique sous ce chapitre a largement contribué au développement de nos ressources et au bien-être général.

Qu'on veuille se rappeler que dans la plupart des cas le gouvernement actuel votait en détail pour ces items, mais les condamnait en bloc une fois la dépense faite. Le gouvernement du jour, il est vrai, n'a fait relativement aucuns travaux, mais néanmoins a augmenté la dette depuis 1893 de $1,570,389.-

96 par ses malheureuses transactions financières qui ont servi tout au plus à enrichir les banquiers et leurs amis, sans bénéfice aucun pour la Province.

Si, par esprit d'économie. il s'est engagé dans aucune nouvelle entreprise, d'un autre côté, par son imprévoyante politique financière, il a fait perdre à la Province un montant équivalant à celui qui a été dépensé par le gouvernement Mercier à titre de dépenses spéciales.

Le Trésorier peut se vanter de son gouvernement d'économies si cela lui est agréable, mais il ne persuadera personne que grossir la dette sérieusement sans résultat pratique soit de bonne politique. On nous accusait d'imprévoyance et on nous taxait d'extravagance, mais ce gouvernement qu'on condamnait a dépensé au moins pour des travaux publics qui ont profité à la Province, tandis que le gouvernement actuel tout en prêchant l'économie a fait perdre par ses malheureuses négociations financières au delà de $1,500,000.

En résumé, nous avons fait des travaux utiles pour au-delà d'un million et demi et nous avons augmenté la dette flottante d'autant, tandis qu'eux ont augmenté la dette d'un même montant, mais au lieu de profiter à la Province, cette augmentation n'a servi qu'à enrichir des banquiers et leurs amis.

AUGMENTATION DE LA DETTE

L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1895, suivant l'état de l'actif et du passif soumis à la Chambre par l'honorable Trésorier le 28 Novembre 1895 est de $22,-525,550.07.

En mettant cet excès du passif en regard de celui de 1893 de $20,955.160.04 on constate une augmentation de $1,570,390.03 en deux ans.

Quoique les recettes ordinaires aient été de $565,887.47 plus considérable de 1893 à 1895 que sous le régime Mercier, et que le gouvernement ait perçu en nouvelles taxes un montant de $1,499,396 31, en faisant l'addition de ces deux sommes on arrive à un total de $2,065,283.78. Une grande partie de cette somme a été absorbée pour équilibrer les dépenses ordinaires du budjet.

On voit par ces chiffres quel a été le résultat de leur politique financière, et combien ils sont peu justifiables de prôner avec tant de complaisance l'excellence de leur administration. Voilà ce qu'ils appellent de l'économie, sous leur régime ; tout en ayant rien fait relativement en travaux publics, ils ont réussi néanmoins à absorber une somme de $2,065,283.78 et d'augmenter la dette de $1,570,-390.03.

NOUVEL EMPRUNT A COURTE ECHEANCE

En examinant le passif, l'on voit que le gouvernement aura à rencontrer les obligations suivantes :

Emprunt temporaires	$1,460,000.00
Dépôts en fidéi-commis.....	260,858.52
Dépôts des compagnies de chemins de fer.....	991,292.78
Mandats impayés.....	209,495.96
	$2,921,647.26
Subventions aux chemins de fer non encore gagnées.....	1,052,926.25
	$3,974,573.51
Moins argent en caisse au 30 juin 1895.....	$ 543,033.37
Total de la dette flottante au 30 juin 1895	$3,431,540.14

Pour couvrir cette dette flottante, le gouvernement sera obligé d'avoir recours à un nouvel emprunt d'au moins de $3,000,000.00 si non plus, car il lui est moralement impossible de rencontrer cette dette flottante avec les ressources ordinaires dont le montant se trouve absorbé par les services des dépenses ordinaires.

Comme résumé : la situation financière semble s'aggraver au lieu de s'améliorer. Les dépenses ordinaires suivent une marche ascendante hors de proportion avec les recettes. L'ère des déficits, même avec les nouvelles taxes, nous menacer, la dette est augmentée et nous avons un autre emprunt de $3,000,000.00 en perspective. Tel est le bilan de la situation financière.

En présence de cette situation, il est moralement impossible au gouvernement s'il veut conjurer le danger qui nous menace, de se livrer à aucune exploitation, en dehors des services ordinaires, ni d'accorder de nouveaux subsides à des compagnies de chemins de fer, autrement la Province se verra forcé à imposer de nouvelles taxes pour couvrir le surcroît dans les services des intérêts que nécessitera tout déboursé requis pour faire face à de nouvelles obligations.

Dans le cours de ses remarques, l'hon. Premier s'est laissé entraîner, suivant son habitude, à des accusations contre le gouvernement Mercier. Il prétend que ce gouvernement conduisait la Province vers l'abîme. Je n'ai pas besoin de refuter ces accusations, car les chiffres que je viens de soumettre suffiront pour démontrer combien sont peu justifiables ces éternelles redites de la part de cet honorable monsieur. D'ailleurs, il ne s'agit pas de faire le procès du gouvernement Mercier, mais bien de passer en revue les actes de l'administration du jour.

Lorsqu'il s'agit de ses adversaires, l'honorable premier, excité par l'ardeur de sa vive imagination, est porté à présenter les faits sous des couleurs les plus sombres. N'oublions pas que le Premier, qui appartient à la profession légale et qui a le don de l'éloquence, sait fait valoir ce qu'il favorise d'une manière des plus attrayantes, mais s'agit-il d'un adversaire politique, c'est alors qu'il a des écarts d'imagination qu'il finit par prendre pour des réalités.

Sa déclamation devient foudroyante et l'ampleur de sa voix remplit cette enceinte. Il a un cœur d'or.....pour ses amis, bien entendu, mais il est inexorable pour ses adversaires ; pessimiste quand il s'agit de ses ennemis politiques, optimiste pour ses amis, mais que voulez-vous, tel est son caractère.

Ce monsieur qui est d'un rigorisme outré aujourd'hui n'a pas toujours été aussi scrupuleux qu'il semble l'être depuis qu'il est premier ministre.

Je me rappelle, et c'est de l'histoire contemporaine, que ce même monsieur, qui condamne aujourd'hui avec le ton d'une vertueuse indignation les actes politiques de ses prédecesseurs, ne s'est pas toujours montré aussi scandalisé des nombreux écarts financiers et autres, commis par ses amis. C'est là malheureusement une de ses faiblesses, car son cœur d'or et sa grande complaisance pour les amis lui font fermer les yeux sur leurs nombreuses défaillances. Il était néanmoins membre de la Chambre du temps alors que ses amis politiques disposaient des deniers publics avec une largesse royale, et si l'histoire parlementaire ne ment pas, les affaires de la Province étaient conduites avec une désinvolture au point de causer, sur l'avenir de la Province, bien des inquiétudes à la partie la

plus éclairée des électeurs. Pendant ce temps d'agitation et d'inquiétude, a-t-il élevé une seule fois la voix contre ces abus qui régaient en parmanence. Oh, non, toute la force de son éloquence était à la disposition de ses amis dont il prenait la défense avec autant d'énergie qu'il en met à condamner l'administration de son prédécesseur.

Lui qui aujourd'ui se formalise si facilement des prétendues défaillances administratives de l'ancien gouvernement ne semblait nullement scandalisé, à cette époque de notre histoire parlementaire, des nombreuses turpitudes de ses amis ; lui qui se vante de posséder la quintessence des vertus politiques, c'était pourtant le temps de déployer la sincérité des principes qu'il étale avec tant de complaisance envers ses adversaires, en condamnant alors publiquement chez ses amis des actes entachés d'une plus grand extravagance que ceux qu'il met sur le dos du régime Mercier.

Néanmoins, dans le temps on accusait des déficits entre les recettes et les dépenses ordinaires de $500,000 à $600,000 annuellement, des différences d'une moyenne de $2,000,000 par année, dans la dépense totale et une dette qui s'accumulait à vue d'œil, sans compter les nombreuses turpitudes politiques de ses amis Chose incroyable, il était un des plus énergiques défenseurs des extravagances dont se rendait coupable l'administration d'alors. Les déficits, l'augmentation de la dette, les embarras financiers, tout cela était à ses yeux des choses légitimes et qu'il fallait sanctionner, car c'était, d'après ce qu'il disait alors, pour le plus grand bien de la Province. On répondait à ceux qui osaient protester contre ce système d'extravagance, taisez-vous, vous êtes de mauvais patriotes, et vous faites tort au crédit de la Province par vos criailleries. Ils n'étaient pas si scrupuleux lorsque nous étions au pouvoir, car ils n'ont pas hésité, dans l'opposition, de ruiner le crédit, dont ils se montrent les zélés protecteurs.

Du moment qu'il tombe dans l'opposition tout change ; de prodigue qu'il était le premier ministre devient économe et d'un rigorisme outré.

Que voulez-vous, M. l'Orateur, c'est son cœur d'or qui lui fait commettre ces contradictions : il aime ses amis et est si chagrin de les voir dans l'opposition qu'il en veut à ses adversaires, car ceux-ci ne lui sont pas toujours agréables, et, pour cette raison, ils ont le malheur de blesser ses susceptibilités.

L'Honorable Premier devrait agir avec un peu de circonspection dans ses attaques, car depuis qu'il est au pouvoir ses actes politiques et son administration financière n'ont pas toujours été de nature à rencontrer les vues des électeurs. Malgré tous ses efforts et ceux de ses amis, l'emprunt à 77 pour cent n'a pas été approuvé par la partie la plus influente des contribuables.

Les électeurs ne peuvent comprendre que 77 cents pour une piastre est une opération avantageuse ; ils ont raison, car ce que le gouvernement venait de vendre à 77 cents, réalisait quelques jours plus tard 84 cents, ce qui était une perte de plusieurs centaines de mille piastres, due à une opération dirigée par une main inhabile.

D'ailleurs, l'ex-Trésorier, convaincu des désavantages de cette opération, a préféré donner sa démission plutôt que d'en prendre la responsabilité.

Je crois aussi avoir entendu le même ex-trésorier dire en Chambre qu'une autre raison de sa démission, c'est qu'il ne pouvait s'accorder avec la politique de ses collègues dont la tendance pour la dépense s'accentuait de plus en plus.

Mais que dire d'un premier mi-

nistre qui, en dépit des objections de son trésorier, s'obstine à faire un emprunt à l'insu de celui qui s'était prononcé carrément contre.

Quelle influence devait-il donc subir pour se mettre en contradiction avec son trésorier, sensé être plus en état d'apprécier la valeur réelle d'une transaction de cette nature, que ne peut l'être le premier ministre.

Je crois, M. l'Orateur, en avoir assez dit, pour prouver qu'il se laisse entraîner par la passion lorsqu'il s'agit de ses adversaires, mais qu'il a un cœur d'or pour ses amis dont il est toujours prêt à prendre la défense, quelque soit la nature de la cause : qu'elle soit bonne ou mauvaise, on est toujours certain de le trouver du côté des amis, qu'il défend envers et contre tous.

CONCLUSION

En faisant une revue des opérations financières de 1893 à 1896, il est facile de constater par les états et les chiffres que je viens de soumettre que le gouvernement a failli à la tâche qu'il s'était imposée. En consultant, sous leur vrai jour, ses propres chiffres, quoique présentés sous les couleurs les plus favorables, il est facile de voir combien sont peu fondées leurs prétendues réformes économiques. Malgré les éloges qu'il se prodigue et les appréciations exagérées d'une presse officieuse, il ne peut faire disparaître l'inhabileté ni la faiblesse de ses opérations.

Ainsi, au lieu de mériter les éloges qu'il se prodigue avec tant de complaisance , il doit plutôt être censuré pour avoir manqué à ses promesses de réformes financières, en ayant recours à des emprunts temporaires et permanents, avec la perspective d'un nouvel emprunt de $3,000,000.00, après s'être engagé qu'il n'y en aurait plus. Il doit être blâmé d'avoir promis d'équilibrer l'état financier avec les ressources ordinaires de la Province, tandis que une fois au pouvoir, il oublie ses promesses en imposant des taxes onéreuses pour lesquelles le peuple n'a rien en retour puisque ces taxes ont été absorbées par ses malheureuses transactions financières :

Il doit être blâmé d'avoir augmenté la dette après avoir prélevé de nouvelles taxes avec lesquelles, lors de leur imposition, il se faisait fort de faire face à toutes les obligations et de s'exempter de faire de nouveaux emprunts ;

Il doit être blâmé d'avoir, par son incurie, manqué à son engagement de faire cesser les déficits ;

Il mérite la censure de la Chambre pour avoir, par son dernier emprunt, fait perdre plusieurs centaines de mille piastres, grâce à son inhabilité financière, et, par cette malheureuse transaction, avoir augmenté le chiffre de nos obligations de $1,226,605.00.

Tel est donc le bilan des opérations financières de ce gouvernement qui s'était vanté de tout régénérer si on lui confiait le pouvoir.

Ses œuvres sont là pour nous indiquer combien étaient fallacieuses et erronées ces promesses qu'il prodiguait aux électeurs pour s'attirer leur confiance et obtenir le pouvoir.....

282

5778 x9

ré-
re-
ires
ive
00,-
u'il
être
ili-
res-
nce,
, il
ant
lles
nis-
par
fi-

ug-
evé
les,
fai-
les
de

par
ge-
ts ;
m-
ier
en-
à
par
on,
nos

ra-
ne-
out
ou-

ous
la-
ses
our
nir